

Cahier de revendications AÉCS 2020-2021

Préambule :

Le premier cahier de revendication a été créé durant l'été 2015 par l'une des employé-es d'été. On retrouve dans ce document les points contenus dans la plateforme adoptée en 1996 et à laquelle ce sont ajoutés des points au fil des ans. On y regroupe aussi les prises de position majeures (en Assemblée Générale et en Conseil Général) de l'AÉCS. Les prises de positions de l'AÉCS de la période d'automne 2020 à l'hiver 2021 sont incluses à cette version du cahier. Elles y sont regroupées par thème. Ce cahier comprend aussi le plan d'action 2020-2021 et le plan d'action 2019-2020. Ce cahier a été mis à jour grâce aux employé-es de l'AÉCS de l'été 2021.

L'année 2020-2021 fut marqué par la situation sanitaire liée au Covid-19. Les nouveaux outils pédagogiques, par exemple l'utilisation de caméra pour ordinateur et de logiciels servant à faire des examens à distance, ont perturbés la qualité de l'enseignement. De ce fait, les membres de l'AÉCS se sont penché-es principalement sur cette situation et ses conséquences. Le contexte sanitaire a aussi chamboulé le code de conduite sur le campus. De nouveaux règlements en lien avec le Covid-19 sont apparus, ce qui a créé des situations particulières avec les agent-es de sécurité.

L'éducation est un droit, pas un privilège

Plusieurs chartes nationales et internationales font de l'éducation un droit fondamental. En 1996, lors de l'Assemblée générale annuelle, l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS) a adopté une plate-forme humaniste appelée : « De l'éducation, dans son expression globale et pour elle-même ». Ce texte contient plusieurs revendications et est bonifié régulièrement.

Table des matières

La Mission	4
<i>Défendre, protéger et promouvoir les droits et intérêts, tant individuels que collectifs, de la population étudiante ainsi que la qualité, la laïcité, la gratuité et l'accessibilité à l'éducation.</i>	4
<i>Susciter la participation aux activités de l'association étudiante et promouvoir la conscience collective et politique de ses membres.</i>	5
<i>Représenter officiellement la population étudiante et agir en tant que mandataire de l'ensemble des étudiant-es du Cégep de Sherbrooke, tant au sein du Cégep qu'à l'externe.</i>	6
Propositions adoptées en 2020-2021	7
Luttes internes	7
<i>Droit à la déconnexion</i>	7
<i>Mesures pédagogiques</i>	7
<i>Sécurité sur le campus</i>	9
<i>Services adaptés</i>	9
<i>Matériel informatique</i>	9
Luttes Globales	10
<i>Cote R</i>	10
<i>Incomplets</i>	10
<i>Situation immigration comité PER</i>	10
<i>Prêts et bourses</i>	10
<i>Environnement et précarité financière</i>	12
Plan d'action 2020-2021	13
1. <i>Covid-19</i>	13
2. <i>Les enjeux LGBTQIA+ (poursuite du plan d'action de l'an passé)</i>	13
3. <i>Les enjeux vécus par les personnes racisées</i>	13
4. <i>Urgence climatique</i>	14
5. <i>Droit au logement</i>	14
Annexe 1	15
Plan d'action 2019-2020	15
1. <i>Les enjeux LGBTQIA+</i>	15
2. <i>Les enjeux vécus par les personnes issues des minorités ethniques</i>	15
3. <i>Le Syndicat interrégional collégial (SIRC)</i>	15
4. <i>Lutte interne : plage horaire commune</i>	15

5. Campagne pour les saines habitudes socio numériques.....	15
6. La Société de Transport de Sherbrooke STS.....	15
7. Lutte environnementale.....	16
8. Loi 21	16
9. PIEA (Politique d'évaluation des apprentissages) du Cégep de Sherbrooke	16

La Mission

Défendre, protéger et promouvoir les droits et intérêts, tant individuels que collectifs, de la population étudiante ainsi que la qualité, la laïcité, la gratuité et l'accessibilité à l'éducation.

Pour ce faire, l'AÉCS s'engage à :

- Revendiquer la gratuité à tous les niveaux autant dans les lois que dans les faits; S'opposer à une quelconque hausse des frais d'inscription;
- S'opposer à la discrimination économique sous toutes ses formes, pour que l'accessibilité aux études ne dépende pas de facteurs monétaires ou autres;
- Travailler à faire reconnaître les études comme étant une activité devant être rémunérée par un salaire parce qu'il est intolérable que la majorité des étudiant·es vivent sous le seuil de la pauvreté et hypothèquent leur avenir;
- Militer afin que les stages étudiants en milieu de travail soient reconnus à leur juste valeur et rémunérés de façon adéquate lorsque les conditions le permettent et que cela n'entraîne pas une situation préjudiciable pour les stagiaires en fonction de leur programme et de leur milieu de stage; que l'AÉCS informe, mobilise et sensibilise également ses membres face à cette problématique;
- S'assurer d'un plein financement gouvernemental de tous les réseaux d'enseignement pour que l'éducation au Québec cesse d'être dictée par les impératifs financiers et/ou politiques;
- Protéger et entretenir la santé et la qualité de vie de ses membres;
- Poursuivre le déploiement de moyens de sensibilisation contre les violences à caractère sexuel, notamment en collaborant avec la personne-ressource désignée en matière de violence à caractère sexuel afin de faire suite à la campagne Ni viande, ni objet : nous sommes contre les violences sexuelles sur le campus du Cégep de Sherbrooke;
- Dénoncer le système actuel d'aide financière aux études (AFE) et s'unir aux associations étudiantes qui militent contre les inégalités et la pauvreté étudiante causée, entre autres, par la déficience du système d'AFE;
- Militer pour un réinvestissement massif dans l'éducation publique;
- S'opposer aux futures coupures mises de l'avant par le Cégep de Sherbrooke et rester dans un état de vigilance sur les choix réalisés par la direction dans ses coupes en plus d'œuvrer à limiter l'impact de celles-ci sur la population étudiante et les services directs;

- Appuyer les revendications et les initiatives en faveur de la hausse du salaire minimum à 15\$ heure (2017).

Susciter la participation aux activités de l'association étudiante et promouvoir la conscience collective et politique de ses membres.

Pour ce faire, l'AÉCS s'engage à :

- Situer le contexte entourant les institutions d'enseignement influençant les conditions de vie et d'étude de la population étudiante et de la communauté;
- Informer, sensibiliser et conscientiser la population étudiante à la conjoncture politique, économique et sociale en présentant une alternative au discours dominant;
- Promouvoir la diversité des apprentissages et la multiplicité des intérêts académiques;
- Encourager la mobilisation et la participation aux activités de revendications;
- Appuyer les parents-étudiant·es et faciliter l'application de mesures de soutien pour leur réussite. (2016)

Représenter officiellement la population étudiante et agir en tant que mandataire de l'ensemble des étudiant·es du Cégep de Sherbrooke, tant au sein du Cégep qu'à l'externe.

Pour ce faire, l'AÉCS s'engage à :

- Faire les alliances stratégiques, tant au niveau local, national qu'international, pour soutenir la solidarité étudiante;
- Travailler à la démocratisation des institutions d'enseignement et à l'auto-gestion de ces institutions par les étudiant·es afin de leur assurer la place qui leur revient dans les décisions qui les concernent;
- Représenter la population étudiante dans toutes les instances internes du Collège de Sherbrooke telles que la Commission des études et le conseil d'administration ainsi que dans les instances externes comme les associations étudiantes nationales et les organismes communautaires et populaires;
- Lutter pour l'expulsion des entreprises privées des instances décisionnelles des institutions d'enseignement et militer pour une représentation paritaire des étudiant·es, enseignant·es et employé·es de soutien;
- Dans une optique où les étudiant·es sont aussi des citoyen·nes, l'AÉCS demande le retrait de l'État de toute entente politique, économique ou militaire affectant les droits humains, sociaux, culturels, environnementaux afin de préserver la souveraineté nationale, sur laquelle les citoyen·nes peuvent avoir de l'emprise;
- Réclamer l'instauration d'un processus de réflexion collective sur la capacité du système actuel à supporter les revendications de la population étudiante et à porter une réflexion pour une alternative sociale qui répondrait à ces exigences;
- Travailler à l'amélioration des politiques et mécanismes de traitement des plaintes (révision de notes, litiges, discrimination, etc.) et continuer d'exercer un rôle de vigile face à l'application de celles-ci ; tout en poursuivant son travail pour protéger les droits individuels et collectifs des étudiant·es et le traitement équitable des situations pédagogiques litigieuses (2016);
- Appuyer les personnes trans afin que le Cégep poursuive ses efforts d'accommodement et d'accompagnement envers ces personnes. (2016)

Propositions adoptées en 2020-2021

Luttes internes

Droit à la déconnexion

Il est proposé que l'AÉCS entreprenne des démarches avec la Direction pour mieux encadrer les communications entre les étudiant·es et enseignant·es afin d'établir une plage horaire sans envois de Mio/courriels non-urgents. (Conseil général du 7 avril 2021)

Mesures pédagogiques

Considérant que certain·e·s étudiant·e·s n'ont pas de webcam;

Considérant qu'il est possible d'avoir des difficultés technologiques imprévues lors d'un cours en ligne;

Considérant que l'ouverture des caméras est bénéfique pour la santé mentale des étudiants·es comme celle des enseignants·es;

Il est proposé que l'AÉCS recommande à ses membres d'ouvrir leur caméra lors de cours en ligne tout en militant auprès de la direction contre l'obligation d'ouvrir sa caméra et en militant contre les demandes persistantes. (Conseil général du 2 décembre 2020)

Considérant que l'obligation d'ouvrir les caméras a pour but de favoriser un meilleur climat d'enseignement;

Il est contreproductif de permettre aux professeur·e·s de sortir des étudiant·es de leurs cours s'il·les n'ont pas leurs caméras ouvertes. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que tous·tes les enseignant·es utilisent la même plateforme informatique lors d'examens à distance. (Conseil général du 2 décembre 2020)

Il est proposé que cette plateforme permette aux étudiant·es de réviser et modifier leurs réponses et l'examen dans son intégralité avant la soumission de celui-ci à l'enseignant·e pour correction. (Conseil général du 2 décembre 2020)

Il est proposé que le nombre de plateformes utilisées par un département soit d'un maximum de 3 par départements. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Il est proposé que le Cégep Sherbrooke détermine une plateforme pour un type d'activités pédagogiques (par exemple: remise de documents sur Omnivox, visioconférence sur zoom). (Conseil général du 11 novembre 2020)

Il est proposé que les enseignant·es ou une personne-ressource soient accessibles tout au long de la durée d'une activité d'évaluation sommative ou formative à distance pour répondre et résoudre les problèmes techniques vécus par les étudiants·es. (Conseil général du 2 décembre 2020)

Considérant que l'encadrement individuel est utilisé pour aider les étudiant·es et que ceux-ci devraient avoir le droit de choisir comment elles veulent être aidé·e·s;

Il est proposé que l'AÉCS milite pour que les étudiant·e·s puissent choisir le mode d'encadrement reçu, sauf dans des cas exceptionnels. (Conseil général du 2 décembre 2020)

Il est proposé que les cours soient synchrones ou asynchrones pour tout le monde. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Considérant que les cours sont donnés de façon hybride et qu'il est difficile de se déplacer entre son domicile et le campus dans les temps requis;

Considérant que cela complique l'organisation des horaires de cours;

Il est proposé d'harmoniser les horaires des cours à distance et en présentiel. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS milite pour que les étudiant·e·s d'un cours soient consulté·es avant de faire toutes modifications au plan de cours. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que la population étudiante se positionne contre la semaine de bris d'horaire, parce que c'est beaucoup de difficultés pour les étudiant·e·s et que les enseignant·e·s ne respectent pas le bris d'horaire et que le cx fasse pression pour empêcher cette semaine de bris d'horaire auprès de la direction. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Sécurité sur le campus

Il est proposé que les nouvelles consignes données à Garda soit publiées à tous·tes les membres du corps étudiant. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Il est proposé que tous·tes les Gardas aient une pièce d'identification visible sur elleux. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Il est proposé que dans le contrat de travail de Garda soit inséré l'obligation de suivre des formations spécifiques proposées par l'AÉCS. (Conseil général du 11 novembre 2020)

Services adaptés

Considérant que les services adaptés ont été coupés en temps de COVID, comme par exemple les services de casiers, que les gens avec des nécessités d'adaptation perdent du temps, que la gestion de crise a aussi été référée aux services d'aide psychosociale, qui sont plus lents et qu'il n'y a plus de soutien pour les "urgences";

Il est proposé que le CX de l'AÉCS entame des discussions avec les services adaptés et la direction dans le but d'amorcer une recherche de solutions. Que des moyens de pression soient envisagés au besoin. (Assemblée générale du 16 septembre 2020)

Matériel informatique

Considérant que l'AÉCS se bat depuis des années pour favoriser l'accès au matériel informatique de ses membres;

Considérant le nombre de relance que l'AÉCS a fait envers l'administration du Cégep ainsi qu'à plusieurs instances gouvernementales;

Considérant l'importance des outils informatiques dans notre parcours scolaire;

Considérant les problématiques que pose la Covid-19 (damnée soit-elle);

Considérant l'inaction des instances cégepiennes et gouvernementales (pouvant être perçue comme un manque de considération envers le corps étudiant);

Il est proposé que l'AÉCS dénonce l'inaction du Cégep et du Gouvernement et réclame un réel accès à du matériel informatique, essentiel pour l'accès à l'éducation des membres de la communauté étudiante. (Assemblée générale du 8 octobre 2020)

Luttes Globales

Cote R

Considérant que la pandémie, avec son lot de complications, adaptations et imprévus, peut affecter énormément les étudiant·e·s et nuire à leur réussite scolaire;

Il est proposé que l'AÉCS milite en faveur de la suspension de la Cote R pour la session actuelle. (Assemblée générale du 8 octobre 2020)

Incomplets

Considérant que la pandémie, avec son lot de complications, adaptations et imprévus, peut affecter énormément les étudiant·es et nuire à leur réussite scolaire;

Il est proposé que l'AÉCS milite auprès de la Direction pour reporter la date limite des incomplets permanents à deux semaines après la remise des notes finales de la session d'automne 2020. (Assemblée générale du 8 octobre 2020)

Situation immigration comité PER

Il est proposé que l'AÉCS demande au Cégep de Sherbrooke (AÉCS) de soutenir le comité Programme étudiant réfugié (PÉR) dans sa demande au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du gouvernement du Québec de revenir sur sa décision de suspendre jusqu'au 1er novembre 2021 les parrainages collectifs planifiés par l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada). (Assemblée générale 11 février 2021)

Prêts et bourses

Considérant que la crise sanitaire de la Covid-19 a provoqué plusieurs pertes d'emplois en 2020. En réponse à cette réalité, le gouvernement fédéral a rapidement instauré le programme de la prestation canadienne d'urgence (PCU ou PCUE). Bon nombre d'étudiant·es ont été contraint·e·s de réclamer cette aide financière de dernier recours; Considérant que le calcul des prêts et bourses tient compte de ces réclamations pour comptabiliser l'aide admissible de l'année suivante et que de ce fait, plusieurs étudiant·es se sont vu couper de quelques centaines de dollars l'aide mensuelle des prêts et bourses; Considérant que le gouvernement affirmait que pour vivre dignement, les étudiant·es

devraient recevoir entre 1200 \$ et 2000 \$ par mois, il semble que cette année, le nouveau calcul des prêts et bourses et le fait que les emplois non essentiels ne sont toujours pas de retour, les étudiants moins nantis vivront une grande précarité financière.

Considérant que l'aide financière de la PCU ou PCUE n'est plus en vigueur;

Il est proposé que l'AÉCS reconnaisse l'urgence d'agir et qu'il vienne en aide à l'initiative étudiante en action communautaire mise en place par l'équipe étudiante en techniques de travail social. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé de créer un sondage qui rejoint la communauté étudiante du Cégep de Sherbrooke, dans le but d'évaluer le nombre d'étudiant·es touché·es par cette réalité et établir si leur montant d'aide financière a diminué, si leur emploi est encore indisponible et s'ils vivent des difficultés financières dans le contexte actuel. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS contacte les autres établissements d'enseignement supérieur pour statuer si la situation est similaire. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS s'engage à remettre un rapport final des constats et des propositions à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et aux autres associations étudiantes collégiales du Québec. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que soit proposer une grève ou une manifestation. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que soit proposer un communiqué de presse. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé de revoir les politiques de l'aide financière aux études (réforme datant de 1974). (Assemblée générale 11 février 2021)

Environnement et précarité financière

Considérant que la sécurité environnementale et financière sont des droits fondamentaux humains;

Considérant que « Toute personne a droit, dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi, à l'instruction publique gratuite. » selon l'article 40 de la Charte des droits et libertés de la personne;

Considérant que le gouvernement provincial, dans son dernier budget, n'a toujours pas accordé de fonds suffisants pour lutter contre les changements climatiques et la précarité étudiante;

Considérant qu'il faut réduire les émissions de GES de 37 % selon l'Accord de Paris pour limiter la hausse de température globale à 1,5 degré;

Considérant que la montée du niveau de la mer oblige déjà des populations à migrer et cause l'extinction d'espèces animales;

Considérant qu'il n'y a pas eu de réforme de la Loi sur l'Aide financière aux études depuis 2005;

Considérant que le gouvernement semble pallier les failles de l'AFE de façon non équitable et insuffisante en distribuant des bourses de la persévérance et un 200 \$ pour chaque étudiant·e dans la province;

Considérant que la précarité étudiante et la précarité environnementale sont liées;

Il est proposé que l'AECS organise une journée de grève et une manifestation le 22 avril afin de dénoncer le manque d'action des gouvernements qui met en péril notre éducation et notre futur. (Assemblée générale extraordinaire de grève du 30 mars 2021)

Plan d'action 2020-2021

1. Covid-19

Il est proposé que l'AÉCS tienne compte du contexte actuel de pandémie mondiale dans l'élaboration de son plan d'action 2020-2021, en se rappelant qu'il est improbable d'offrir un niveau d'activité « normal » dans un contexte aussi « anormal ». (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que le soutien aux membres et la défense des droits des étudiant·es en ces temps particuliers demeure une priorité. (Assemblée générale 11 février 2021)

2. Les enjeux LGBTQIA+ (poursuite du plan d'action de l'an passé)

Il est proposé que l'AÉCS, en collaboration avec le comité des identités et orientations sexuelles et amoureuses libres (CIOSAL), fasse pression auprès du Cégep afin que celui-ci actualise la matière vue en classe et assure la formation du personnel enseignant concernant les enjeux LGBTQIA+ le plus rapidement possible. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS se positionne contre le financement par le gouvernement provincial de l'organisation Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec), qui tient des propos transphobes. (Assemblée générale 11 février 2021)

Le plan d'action 2019-2020 est en annexe de ce document.

3. Les enjeux vécus par les personnes racisées

Il est proposé que l'AÉCS reconnaisse et dénonce le racisme systémique. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS mette sur pied une campagne de sensibilisation et révise ses pratiques dans le but que l'AÉCS et le Cégep deviennent des milieux engagés contre le racisme. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS prenne les moyens pour que le Cégep adopte un plan d'action et une politique contre le racisme systémique. (Assemblée générale 11 février 2021)

4. Urgence climatique

Il est proposé que l'AÉCS mobilise ses membres à manifester pour les prochaines actions ou luttes environnementales. (Assemblée générale 11 février 2021)

Il est proposé que l'AÉCS collabore avec d'autres organismes et associations de Sherbrooke à l'organisation de moyens de pression pour que le gouvernement réagisse à l'urgence climatique. (Assemblée générale 11 février 2021)

5. Droit au logement

Il est proposé que l'AÉCS reprenne contact avec l'association des locataires pour travailler ensemble pour la défense des droits des locataires. (Assemblée générale 11 février 2021)

Annexe 1

Plan d'action 2019-2020

1. Les enjeux LGBTQIA+

Il est proposé que l'ÂÉCS, en collaboration avec le comité des identités et orientations sexuelles et amoureuses libres (CIOSAL), fasse pression auprès du Cégep afin que celui-ci actualise la matière vue en classe concernant les enjeux LGBTQIA+ le plus rapidement possible.

2. Les enjeux vécus par les personnes issues des minorités ethniques

Il est proposé que l'ÂÉCS fasse pression auprès du Cégep afin que celui-ci actualise la matière vue en classe concernant les enjeux vécus par les personnes issues des minorités ethniques le plus rapidement possible.

3. Le Syndicat interrégional collégial (SIRC)

Il est proposé que l'ÂÉCS informe ses membres sur le SIRC et consultent ceux-ci afin de savoir s'ils sont intéressé-e-s à en faire partie lorsque le montant de la cotisation sera connu.

4. Lutte interne : plage horaire commune

Il est proposé que l'ÂÉCS obtienne une plage horaire commune à tous-tes les étudiant-es dans le but de permettre des périodes pour les travaux d'équipe et pour les activités étudiantes.

5. Campagne pour les saines habitudes socio numériques

Il est proposé que l'ÂÉCS travaille en collaboration avec le Cégep de Sherbrooke afin de créer et promouvoir une campagne sur les saines habitudes socio numériques.

6. La Société de Transport de Sherbrooke STS

Considérant que le contrat entre la STS et le Cégep de Sherbrooke prend fin sous peu;

Il est proposé que l'ÂÉCS renégocie avec la STS et le Cégep de Sherbrooke afin d'obtenir :

- *Un prix avantageux pour les étudiant-e-s*
- *La possibilité que la passe soit effective pour les étudiant-e-s qui étudient à la session d'été*
- *La possibilité que la passe soit effective pour les étudiant-es à temps partiel*
- *Qu'il y est plus d'information étudiante sur la carte vermeille*

7. Lutte environnementale

Il est proposé que l'AECS mobilise ses membres à manifester pour les prochaines actions ou luttes environnementales;

Que l'AECS collabore avec d'autres organismes et associations de Sherbrooke à l'organisation de prochaines actions;

Que l'AECS participe, en collaboration avec le comité C'Viable du Cégep de Sherbrooke, à la promotion de saines habitudes environnementales au sein du campus étudiant.

8. Loi 21

Considérant que la loi 21 contrevient aux chartes québécoise et canadienne des droits et libertés;

Considérant que la loi 21 va à l'encontre de la mission plateforme de l'AECS;

Considérant que la loi 21 discrimine plus spécifiquement les femmes;

Considérant que la loi 21 a été votée en bâillon, donc n'est pas démocratique;

Considérant que le syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke (SPECS-CSN) a pris position contre la loi 21;

Il est proposé que l'AECS se positionne contre la loi 21.

9. PIEA (Politique d'évaluation des apprentissages) du Cégep de Sherbrooke

Considérant qu'il n'y a pas entente entre les étudiant·es et le personnel enseignant lors de modification d'horaire ou de plan de cours;

Il est proposé que l'AECS se positionne en faveur d'une modification du point 2 des règles d'applications de la PIEA (Plan de cours) afin que les étudiant·es aient le pouvoir de refuser les modifications décrétées par les enseignant·es et être impliqué·es dans les modifications des plans de cours.

Le plan d'action 2019-2020 a été adopté lors de l'assemblée générale du 9 octobre 2019.